



Amicale **L**aïque **L**a **S**ource **R**ando



Règlement Intérieur

Tout Adhérent doit en prendre connaissance et a l'obligation de s'y conformer.

Le Club ALLS Rando est affilié à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée).

L'Adhésion est une obligation pour participer aux activités du Club. Toute personne désirant adhérer remplit un bulletin d'adhésion, s'acquitte de la cotisation annuelle (période du 1er septembre jusqu'au 31 décembre de l'année suivante), fournit un certificat médical en cours de validité et souscrit une licence/assurance.

La Cotisation annuelle comprend d'une part le montant de la licence-assurance souscrite chaque année auprès de la FFRandonnée et d'autre part le montant destiné au fonctionnement du Club pour organiser les activités proposées aux Adhérents pour la saison concernée.

La licence-assurance leur permet également de pratiquer à titre personnel, hors sorties du Club, sur tout le territoire national.

Certificat Médical : Obligatoire pour toute nouvelle inscription ou nouvelle pathologie.

Pour renouvellement compléter et signer le document « conseils de santé et attestation sur l'honneur », fournir si besoin un certificat médical d'absence de contre-indication aux activités de marche et de randonnée.

Au 31 décembre, tout membre n'ayant pas renouvelé son adhésion perd la couverture de l'assurance.

Droit à l'Image : chaque adhérent autorise le Club à publier des photographies ou des vidéos le concernant prises lors des activités du Club. Les adhérents qui ne souhaiteraient pas autoriser le Club à publier ces documents doivent le mentionner expressément sur le bulletin d'adhésion.

Les randonnées et autres activités du Club sont accessibles aux adhérents.

Covoiturage :

Dans la mesure du possible et afin de limiter le nombre de véhicules pour se rendre au départ des randonnées, nous pratiquons le covoiturage, nous suggérons aux bénéficiaires de participer aux frais avec le barème suivant :

Parcours de moins de 20 km aller/retour : 1,50 €

..... entre 20 et 30 km aller/retour : 2,00 €

..... entre 30 et 40 km aller/retour : 2,50 €

.....entre 40 et 50 km aller/retour : 3,00 €

Pour les plus longs trajets, participation au pourcentage des frais réels.

Le lieu de rendez-vous pour nos sorties est indiqué sur notre agenda, la participation en étant libre, nous ne pouvons garantir la présence d'autres adhérents pour assurer le covoiturage

. Séjours , Week-end

L'inscription n'est définitive qu'à réception du paiement de réservation. Lors de tout désistement non justifié une retenue correspondant au montant de la réservation sera effectuée retenue correspondant aux frais engagés

(Fournir un certificat médical, décès d'un proche, ou autre justificatif